



MAIRIE DE SEPTFONTAINES
2 rue de L'église
25270 SEPTFONTAINES

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars 2026 à 18h30, le conseil Municipal de la Commune de Septfontaines, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Ratte Christian, Maire.

Convocation en date du : 25 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : GUYOT Jérémie, PALMA Corinne, GIRARDET Jean-Pierre, PALMA Bruno, BOURGEOIS Sophie, JEAUMART Thérèse, PETITE Julien

Absent : KOLANECK Régis

Excusé :

Secrétaire de séance : BOURGEOIS Sophie

ORDRE DU JOUR :

1. Renouvellement du contrat de la secrétaire
2. Lotissement communal : prise en charge des frais, devis de VRD tranche 1
3. Devis édification d'un mur entre propriété communale et propriété SEMEDO
4. Délibération du contrat SATE
5. Délibération relative au remboursement par l'assurance de la porte de la sacristie
6. Tour de garde des élections municipales
7. Compte administratif si remis par le service de gestion
8. Questions diverses

Le Maire ouvre la séance et indique que le quorum est atteint.

Mme BOURGEOIS Sophie est désignée secrétaire de séance.

Le Maire soumet le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2025 au vote. Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1.RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LA SECRETAIRE

Le contrat en CDD de la secrétaire arrive à terme au 28 février 2026.
Il est renouvelé en CDD pour une durée d'un an jusqu'au 28 février 2027 au même poste d'adjoint administratif principal 2^{nde} classe.

Accord à l'unanimité des présents du Conseil Municipal.

2.LOTISSEMENT COMMUNAL : prise en charge des frais, devis de VRD tranche

1

Des devis ont été demandé pour le démarrage des travaux du lotissement pour les quatre premiers lots (lots 1 à 4). Nous sommes dans l'attente des offres.

Suite à la délibération 2023-11-13-1 concernant l'échange entre la Commune et Mr et Mr GUYOT Gilles, les frais du notaire et du géomètre seront pris en charge par la commune, comme pour les autres échanges.

Jérémie Guyot ne participe pas au vote.

Accord à l'unanimité des présents du Conseil Municipal.

3. DEVIS EDIFICATION D'UN MUR ENTRE PROPRIETE COMMUNALE ET PROPRIETE SEMEDO.

Suite à l'échange de terrain avec Mr et Me SEMEDO, l'édification d'un mur de soutènement est nécessaire entre les propriétés comme discuté pendant le conseil municipal du 11 février 2025.

Le devis de la société Lallut maçonnerie pour un montant de 5993.90€ TTC est proposé.

Mme Bourgeois Sophie ne participe pas au vote.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

4.DELIBERATION DU CONTRAT SATE

Depuis de nombreuses années, le Département accompagne techniquement et financièrement les communes et leurs groupements compétents en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement. L'accompagnement technique est assuré au travers du Service d'assistance technique dans le domaine de l'eau (SATE) qui bénéficie, chaque année, du soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Ce service permet notamment d'assurer un suivi régulier de vos ouvrages d'épuration, de vous conseiller dans la gestion de vos équipements, de vous aider à élaborer vos projets de travaux en matière d'assainissement ou d'eau potable, ou encore de vous accompagner dans les procédures de protection des captages d'eau potable.

A compter de 2026, l'offre de service du SATE sera renforcée avec la reprise progressive, en interne, de l'autosurveillance de petites stations d'épuration (STEP) de moins de 500 équivalents-habitants (EH) et la fourniture d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) consolidée pour la réalisation de vos schémas directeurs et études en assainissement ou bien concernant la ressource en eau (alimentation en eau potable, recherche d'eau, protection des ressources, ...).

Réglementairement, l'assistance technique ainsi délivrée doit donner lieu à une contribution financière de la part des collectivités bénéficiaires, ceci sur la base d'un tarif qui est défini par le Département et qui tient compte du prix de revient des prestations réalisées. De plus, cette intervention du SATE ne peut se faire qu'après l'établissement d'une convention, entre le Département et la collectivité souhaitant bénéficier de ce service, précisant le contenu et les modalités pratiques de l'assistance technique.

Le coût s'élève à

*0.35€ par habitant et par an pour l'assainissement collectif

*0.15€ par habitant et par an pour la ressource en eau

Soit 381 habitants x 0.50€ = 190.50€

Ce conventionnement sera établi pour la période 2026-2028, sur la base d'une convention annuelle qui sera reconductible tacitement deux fois.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

5.DELIBERATION RELATIVE AU REMBOURSEMENT PAR L'ASSURANCE DE LA PORTE DE LA SACRISTIE

En juin 2025, la porte de la sacristie a été vandalisée.

Elle a été remise en état par la société Minary Services pour un coût de 480.24€

Groupama assurances a remboursé pour ce sinistre le montant de 401.46€

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

6.TOUR DE GARDE DES ELECTIONS MUNICIPALES

Le 1^{er} et unique tour des élections municipales aura lieu le 15 mars 2026.

De 8h-9h30

RATTE CHRISTIAN

GIRARDET JEAN-PIERRE

De 9h30 à 11h30

BOURGEOIS Sophie

GUYOT JEREMIE

De 11h30 à 15h

GUYOT JEREMIE

JEAUMART THERESE

PALMA BRUNO

De 15h à 18h

BOURGEOIS Sophie

PALMA GRUET Corinne

7.VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS SI REMIS PAR LE CENTRE DE GESTION

Le Maire présente les CFU (compte financier unique) de l'exercice 2025 regroupant le détail des dépenses et recettes de l'exercice, conforme au compte de gestion du percepteur.

Il en donne les résultats :

Résultats de clôture 2025	BOIS	EAU	ASSAINISSEMENT	LOTISSEMENT	BUDGET GENERAL
Fonctionnement	290 608.94€	79 386.84€	5 589.34€	2 515.38€	182 701. 53€
Investissement	124.78€	48 366.72€	- 5 381.45€	- 88 370.50€	- 131 771.88€

Mr le Maire sort pendant le vote proposé par le 1^{er} adjoint.

8.QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

Fin de la séance à 19h21

La secrétaire de séance,

Le Maire,